

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOULEZAN

5 AVRIL 2018 à 20h30

L'an deux mil dix-huit et le cinq avril à 20h30, le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Pierre LUCCHINI, maire.

Présents : Laurent MARIOGE, Denis MALAVAL, Martial BOURGEOIS, Sébastien COMPAN, Catherine FAYOLLE, Catherine GHERZOULI, Jacques JOUET, Jean-Claude PANICZ, Agnès PIC, Jocelyne PLAN, Sylviane TOMAS, Isabelle THOUZELLIER.

Absents : Yves LAYEZ, Arnaud ORTUNO.

Secrétaire : Isabelle THOUZELLIER.

ORDRE DU JOUR :

- Camion de la mairie,
- Vote du budget primitif 2018,
- Heures d'ouverture de l'agence postale communale,
- Point sur le dossier de l'eau à Nîmes Métropole,
- Point sur le projet éolien,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord pour inclure à l'ordre du jour la modification du tableau des emplois et la convention de partenariat entre Nîmes Métropole et la commune pour l'organisation des fêtes traditionnelles). Personne n'y voyant d'objection, lecture est faite du compte rendu de la réunion du Conseil du 1^{er} mars 2018.

Après approbation des membres du Conseil Municipal, l'ordre du jour est abordé.

1- Création de postes (Délibération 2018-12)

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de l'augmentation des tâches de l'administration et des possibilités futures d'avancement de grade des agents titulaires, il convient de renforcer les effectifs des services administratifs et techniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents:

- 1 - La création pour les fonctionnaires :
 - d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet;
 - d'un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet;
 - d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe;
- 2 - De modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 1^{er} mai 2018.
- 3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

2- **Autorisation donnée au maire de signer les conventions de partenariat à venir pour l'organisation des traditions régionales entre le commune et Nîmes Métropole et approbation du règlement d'intervention (Délibération 2018-13)**

Monsieur le maire informe l'assemblée que la communauté d'agglomération Nîmes Métropole soutient et valorise les traditions régionales en créant et coordonnant des manifestations propres aux traditions du territoire et apporte également son soutien aux actions et initiatives de valorisation du secteur, en langue régionale et musiques traditionnelles, réaffirmant ainsi l'identité du territoire.

Il lit la délibération n° 2017-08-070 prise par le conseil communautaire de Nîmes Métropole en date 4 décembre 2017 quant aux conventions de partenariat signées entre Nîmes Métropole et les communes membres.

Considérant la délibération n° 2017-08-070 prise par le conseil communautaire de Nîmes Métropole en date 4 décembre 2017

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal de Moulézan décident à l'unanimité des membres présents

D'approuver le projet de convention de partenariat portant sur la programmation des traditions pour l'année 2018 et le règlement d'intervention inclus dans la convention.

D'autoriser le maire à signer la convention de partenariat ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D'approuver la création d'un trophée pour la finale des graines de raseteurs.

Les conséquences financières de cette délibération seront traduites dans les documents budgétaires.

3- **Camion de la mairie (Délibération 2018-14)**

Monsieur le maire informe l'assemblée que le camion Peugeot de la commune est désormais Hors Service.

Après avoir étudié plusieurs possibilités, une offre semble opportune : il s'agit d'un camion d'occasion de marque NISSAN modèle cabstar NT400.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver l'acquisition de ce camion pour un montant de 21000 € HT auprès de la société MECALOUR GIE domiciliée à Lattes dans l'Hérault.

- D'inscrire cette dépense au budget 2018 de la commune.

Monsieur Laurent MARIOGE suggère de recourir à un emprunt pour le financement de cette opération car les taux sont très intéressants Une grande partie des conseillers trouve cette idée opportune. Monsieur le maire demandera à la secrétaire de mairie de se renseigner sur les possibilités d'emprunt.

4- **Vente de matériel roulant (Délibération 2018-15)**

Monsieur le maire informe l'assemblée que le camion Peugeot de la commune étant désormais Hors Service, il a été trouvé un acquéreur pour l'acheter en l'état.

De plus le tracteur et la remorque ont également trouvé preneur.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité :

- la remorque à monsieur Jérôme BERTODON pour un montant de 100.00 €,
- le tracteur à monsieur Jacques LAUTIER pour un montant de 2000.00 €,
- le camion à monsieur Jacques LAUTIER pour un montant de 1000.00 €.

5- **Vote du budget primitif de l'exercice 2018 (Délibération 2018-16)**

Le budget proposé est communiqué en détail à chaque conseiller et il s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 523 614.00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 194 667.00 €

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de voter le budget primitif 2018 de la commune de Moulézan.

6- **Heures d'ouverture de l'Agence Postale (APC)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que monsieur Robert Cahu - maire de Canaules - l'a contacté à propos des horaires de l'Agence Postale Communale. Madame Hélène LESBATS travaille à l'APC de Moulézan le matin et à l'APC de Canaules l'après-midi. Monsieur Cahu souhaiterait que madame LESBATS puisse travailler sur sa commune deux matinées par semaine et donc échanger deux demi-journées avec Moulézan.

La majorité des conseillers municipaux – 11 sur 13 – rejette cette demande en l'état.

Il est décidé de refaire un point à la fin de la convention et de former parallèlement Stéphanie CHASSERIAUD à l'accueil de l'APC pour remplacer madame LESBATS lorsque cette dernière est en congés ou malade.

7- **Point sur le dossier de l'eau à Nîmes Métropole**

Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller une mise au point de M. Lachaud, Président de Nîmes Métropole concernant la gestion de l'eau par la SAUR. Notre commune n'est pas directement concernée puisqu'elle fait partie du syndicat de l'eau de Domessargues.

8- **Point sur le projet éolien**

M. le Maire rend compte aux conseillers de la réunion qui a eu lieu en Préfecture récemment. Son objet était essentiellement la corrélation entre l'implantation d'un parc éolien et les risques liés à l'incendie. Cette réunion a été positive pour le projet éolien de Moulézan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

LUCCHINI Pierre

MARIOGE Laurent

MALAVAL Denis

BOURGEOIS Martial

COMPAN Sébastien

FAYOLLE Catherine

GHERZOULI Catherine

JOUET Jacques

~~LAYEZ Yves~~

~~ORTUNO Arnaud~~

PANICZ Jean-Claude

PIC Agnès

PLAN Jocelyne

THOUZELLIER Isabelle

TOMAS Sylviane